

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 05 décembre 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Pascale ROTIVEL à Christophe GODIGNON, Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

ADHÉSION À L'ASSOCIATION  
DOMINO - PLATEFORME JEUNE  
PUBLIC AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES POUR LE THÉÂTRE LA  
MOUCHE

Délibération : 12.2024.146

Transmis en préfecture le : 09/12/2024

## **RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER**

En cohérence avec l'offre de spectacles tout public, en temps scolaire et d'éducation artistique et culturelle déployée durant chaque saison à destination des établissements scolaires de la ville ainsi que des autres acteurs culturels et sociaux du territoire, le projet porté par La Mouche œuvre en faveur d'une programmation intergénérationnelle avec une attention particulière portée à la jeunesse.

En s'inscrivant dans la lignée des enjeux présents et à venir de la collectivité et concourant à l'obtention du label « 100% éducation artistique et culturelle » (décernée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse aux collectivités proposant une éducation artistique et culturelle pour 100% des jeunes du territoire), le théâtre souhaite poursuivre et renforcer ses actions de soutien de la filière du spectacle vivant à destination des plus jeunes via l'adhésion à la plateforme jeune public doMino et demeurer un acteur incontournable de l'offre pour la jeunesse sur le territoire.

L'association loi 1901 « doMino - Plateforme Jeune Public Auvergne-Rhône-Alpes » se donne pour mission de fédérer et animer le réseau régional des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (artistes, structures artistiques et culturelles, bureaux de production, autres acteurs régionaux de l'éducation artistique et culturelle). Elle s'engage à porter les enjeux de structuration, de réflexion et de reconnaissance du secteur de la création jeune public au niveau régional.

Son activité se décline en deux missions principales :

- l'organisation d'une Rencontre professionnelle annuelle en lien avec des problématiques du secteur jeune public
- le Fonds de soutien qui porte un appel à projets annuel d'aide à la création jeune public.

A ce jour, doMino réunit 75 membres adhérents, dont 31 membres du fonds de soutien (ce dernier vise à accompagner les compagnies et artistes dans une démarche innovante en leur apportant les moyens de leurs ambitions). La plateforme porte des valeurs que sont :

- Affirmer le soutien à la création jeune public dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics, à parité avec la création pour adultes ;
- Penser les enjeux et le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'écosystème de l'enfance et la jeunesse ;
- Adhérer à un cadre/réseau interprofessionnel de soutien à la création jeune public sur un territoire géographique : région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Se regrouper pour chercher et expérimenter ensemble de nouvelles façons de produire et de promouvoir une démarche collective et solidaire interprofessionnelle, d'économie sociale ;
- Expérimenter une nouvelle relation entre lieux de diffusion et compagnies ainsi qu'entre compagnies elles-mêmes, sur un principe d'ouverture et de décloisonnement ;
- Mettre en commun et à disposition moyens, compétences, connaissances et expertises dans une logique de partage et d'entraide.

Aussi, la ville de Saint-Genis-Laval souhaite adhérer à cette association dès l'année 2025, pour une cotisation annuelle de 100€, au bénéfice des actions du théâtre La Mouche.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 28 novembre 2024 ;

Oùï l'exposé du rapporteur,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'adhésion de la commune dès 2025 pour le théâtre La Mouche à l'association doMino - Plateforme Jeune Public Auvergne-Rhône-Alpes, pour le montant de cotisation tel que défini par l'association, et s'élevant à 100€ en 2024 ;

- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer l'adhésion et ses éventuels avenants ainsi que les documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.